



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

Délibération

CONSERVATOIRE/JNR

2021 – 124. CREATION D'UN TARIF INITIATION INSTRUMENTALE - CONSERVATOIRE MUNICIPAL AGRÉÉ DE MUSIQUE ET DE DANSE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 28

DRAPRON Bruno, BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, PARISI Evelyne, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, CAMBON Véronique, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, DEBORDE Sophie, EHLINGER François, JEDAT Günter, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean- Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, CATROU Rémy, ROUSSAUD Barbara

Excusés ayant donné pouvoir : 6

ARNAUD Dominique à ROUDIER Jean-Pierre, BUFFET Martine à BERDAÏ Ammar, CHABOREL Sabrina à DIETZ Pierre, DELCROIX Charles à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à DEBORDE Sophie, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe.

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : PARISI Evelyne

Date de la convocation : 28/10/2021

Date d'affichage : 15 NOV. 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°2021-84 du Conseil municipal du 12 juillet 2021 relative à la modification du règlement intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse, et notamment l'article 47 portant sur la tarification,

Vu la décision n° 21-96 du 23 avril 2021 portant sur la fixation des tarifs du conservatoire municipal de musique et de danse,

Considérant l'analyse de l'évolution des inscriptions pour l'année 2021/2022 au conservatoire municipal de musique et de danse,

Considérant l'inadéquation entre l'offre d'initiation musicale et les tarifs existants,



Considérant la nécessité de créer un nouveau tarif,

Après consultation de la Commission « Vivre ensemble » du jeudi 21 octobre 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'approbation d'un nouveau tarif ci-annexé pour le conservatoire municipal agréée de musique et de danse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,




Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



ANNEXE

TARIFS ANNUELS SAINTES								
QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	QF8	QF9
inférieur ou égal à 400	de 401 à 600	de 601 à 800	de 801 à 1000	de 1001 à 1300	de 1301 à 1600	de 1601 à 1800	de 1801 à 2000	supérieur à 2000
35 €	50 €	65 €	80 €	100 €	120 €	140 €	160 €	180 €

Initiation Musique : cours instrumental 20 minutes + éveil musical offert (si place disponible)

TARIFS ANNUELS EXTERIEUR*

220 €

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le

ID : 017-211704150-20211104-2021_CONSER-DE

